

Fabrique d'église

réel du compte
présumé compte
à inscrire en2015
2016
2017

Excédent ou déficit présumé de l'exercice	2016	à inscrire au budget	2017
A. Total du résultat réel du compte de 2015 et des recettes ordinaires et extraordinaires prévues au budget 2016			
Excédent du compte de	2015 :		0,00 €
Budget	2016 :		
Total des recettes ordinaires :		21.206,81 €	
Total des recettes extraordinaires (moins article 20 = 0 €.) :		-21.881,59 €	
TOTAL A :		-674,73 €	
B. Total des dépenses ordinaires et extraordinaires prévues au budget de 2016			
Budget	2016 :		
Archevêché		11.841,00 €	
Total des dépenses ordinaires (Chapitre I+II) :		31.247,40 €	
Total des dépenses extraordinaires (moins article 52 = 0 €.) :		0,00 €	
TOTAL B :		43.088,40 €	
Total A - Total B =			-43.763,18 €
Excédent présumé de l'exercice	2016	à inscrire à l'article 20 des recettes extraordinaires du budget de	2017